

ACTION URGENTE

MALDIVES. ARRESTATIONS ARBITRAIRES APRÈS LA PROCLAMATION DE L'ÉTAT D'URGENCE

Cinq personnes ont été arrêtées depuis que le gouvernement des Maldives a déclaré l'état d'urgence le 5 février 2018, à la suite d'un récent arrêt de la Cour suprême ordonnant de libérer des dirigeants de l'opposition incarcérés et de les faire bénéficier d'un nouveau procès. Il s'agit apparemment d'une mesure de répression décidée par le gouvernement en vue de museler l'opposition politique.

Abdulla Saeed, président de la Cour suprême, et **Ali Hameed**, autre juge de cette juridiction, ont été arrêtés le 6 février 2018, tôt le matin, lorsque des soldats ont pénétré de force dans les locaux de la Cour suprême. Les deux magistrats faisaient partie du collège de quatre juges qui a ordonné la libération immédiate de neuf dirigeants de l'opposition, dont Mohamed Nasheed, ancien président des Maldives, et la tenue d'un nouveau procès pour ces personnes. Le même jour, tôt dans la matinée, la police a également arrêté le responsable du Département de l'administration judiciaire, **Hassan Saeed**.

L'ancien président des Maldives **Maumoon Abdul Gayoom** a été arrêté vers minuit le 5 février à son domicile, à Malé, en même temps que son gendre, **Mohamed Nadheem**. Selon des propos de la fille de Maumoon Abdul Gayoom relayés dans les médias, les forces armées ont fait irruption dans la maison et l'ont arrêté. Il se trouve actuellement dans un centre de détention situé sur une île, à proximité de Malé. Âgé de 80 ans, il a été président pendant 30 ans, jusqu'aux élections de 2008.

La crise politique actuelle a été déclenchée par un arrêt inattendu de la Cour suprême, rendu le 1^{er} février 2018, qui annulait la condamnation de l'ancien président Mohamed Nasheed et ordonnait la libération d'autres membres de l'opposition politique ainsi que la tenue de nouveaux procès pour toutes ces personnes.

Au lieu d'appliquer l'arrêt de la Cour suprême, le gouvernement du président Abdulla Yameen a commencé à arrêter arbitrairement des membres de l'opposition. Le 5 février 2018, le président Yameen a proclamé l'état d'urgence et a suspendu plusieurs dispositions de la Constitution (notamment des dispositions protégeant le droit à la liberté de réunion), ainsi que des garanties fondamentales relatives aux pouvoirs des forces de sécurité en ce qui concerne les arrestations, les placements en détention, les saisies de biens et les perquisitions. Le président Yameen a justifié l'état d'urgence en affirmant que l'arrêt de la Cour suprême perturbait « le système d'équilibre des pouvoirs ».

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais ou en divehi) :

- demandez instamment aux autorités d'ordonner la libération immédiate des cinq personnes arrêtées arbitrairement, à moins qu'elles ne soient inculpées d'une infraction pénale dûment reconnue, conformément au droit international et aux normes internationales ;
- appelez-les à appliquer l'arrêt de la Cour suprême en libérant les membres de l'opposition incarcérés et en les faisant bénéficier d'un nouveau procès ;
- engagez-les à veiller à ce que les militants, les défenseurs des droits humains, les journalistes, les universitaires et les membres de l'opposition puissent exercer pacifiquement leurs droits fondamentaux sans craindre des sanctions, des représailles ou des actes d'intimidation.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 21 MARS 2018 À :

Chef des Forces de défense
Major General Ahmed Shiyam
Chief of Defence Force
Maldives National Defence Force
Ameeruhamadhu magu, Malé
Maldives
Fax : +960 3325525
Courriel : admin@defence.gov.mv
Twitter : @MVDefence
**Formule d'appel : Dear Major General, /
Monsieur,**

Procureur général
Uz Mohamed Anil
H. Velaanaage, 6th Floor
Ameer Ahmed Magu, Malé 20096,
Maldives
Fax : +960 3314109
Courriel : bureau@agoffice.gov.mv
**Formule d'appel : Dear Attorney
General, / Monsieur le Procureur
général,**

Copies à :
Secrétaire aux Affaires étrangères
Ali Naseer Mohamed
Ministry of Foreign Affairs
Malé 20077,
Maldives
Tél : +960 3304120
Courriel : ali.mohamed@foreign.gov.mv

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des Maldives dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

MALDIVES. ARRESTATIONS ARBITRAIRES APRÈS LA PROCLAMATION DE L'ÉTAT D'URGENCE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis l'arrivée au pouvoir du président Abdulla Yameen en 2013, les Maldives connaissent une répression qui ne faiblit pas. La victime la plus célèbre en a été l'ancien président Mohamed Nasheed, condamné en mars 2015 à 13 ans de prison pour « terrorisme », à l'issue d'un procès marqué par de nombreuses irrégularités et motivé par des considérations politiques. Mohamed Nasheed est actuellement en exil à Colombo (Sri Lanka), mais d'autres membres de l'opposition sont toujours incarcérés dans cette nation insulaire de l'océan Indien.

La répression politique aux Maldives a suscité peu d'intérêt au sein de la communauté internationale. Conforté par le fait que le tourisme n'a pas été affecté, le gouvernement a assis son pouvoir en étouffant la dissidence, condamnant des membres de l'opposition dans le cadre de procès soupçonnés d'être motivés par des considérations politiques et non conformes aux normes internationales d'équité.

En octobre 2016, piqué au vif par la critique de son bilan en matière de droits humains, le gouvernement maldivien a annoncé qu'il avait décidé de « se retirer » du Commonwealth. En mars 2017, des manifestations ont été réprimées sur l'un des atolls des Maldives avant la visite du roi saoudien Salman bin Abdulaziz al Saoud. Dans un contexte hostile envers les journalistes et les militants, l'odieux assassinat, en avril 2017, du blogueur populaire Yameen Rasheed n'a pas donné lieu à une enquête efficace et les auteurs de cet homicide n'ont pas été traduits en justice.

Depuis juin 2016, les Maldives ont annoncé à plusieurs reprises leur intention de reprendre les exécutions après plus de 60 ans d'interruption, à commencer par celle de trois personnes déclarées coupables d'homicide dans le cadre de procès dont l'équité est fortement sujette à caution. En outre, en septembre 2017, plus de 50 avocats ont été interdits provisoirement d'exercer dans tous les tribunaux, suspension venant apparemment sanctionner une pétition que ces avocats tentaient de remettre et dans laquelle ils exprimaient de vives préoccupations quant au système judiciaire. D'un seul coup, un tiers de l'ensemble des avocats, dont la moitié des avocats pénalistes et la totalité des avocats défenseurs des droits humains, ont ainsi été empêchés d'exercer leur profession.

Noms : Abdulla Saeed (président de la Cour suprême), Ali Hameed (juge de la Cour suprême), Maumoon Abdul Gayoom, Mohamed Nadheem et Hassan Saeed.
Hommes

AU 24/18, ASA 29/7838/2018, 7 février 2018